

RAPPORT N° 97/4-14
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1996

L'exécution du budget 1996 de la Régie Abattoir telle qu'elle est retracée au travers du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable, fait ressortir :

un excédent cumulé de 1 645 635,68 F en Investissement
et un déficit cumulé de - 501 388,79 F en Fonctionnement

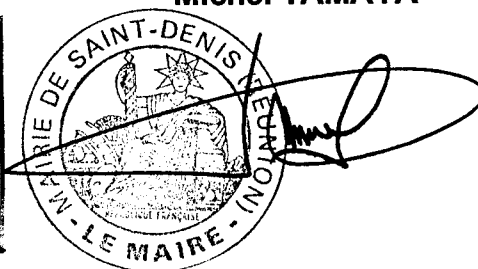
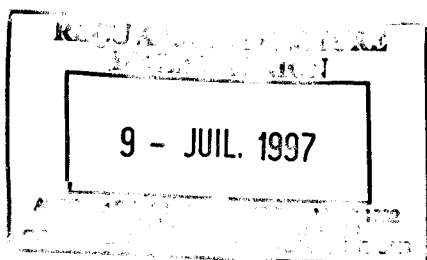
soit un excédent cumulé 1 144 246,89 F au total.

Et, conformément aux dispositions applicables aux régies, il appartient maintenant à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement. Toutefois, ce déficit incluant celui de l'exercice 1995 qui a déjà fait l'objet d'une prise en charge lors du vote du Budget Primitif 1997 de la Régie (Délibération n° 96/8-06), la décision d'affectation ne portera donc que sur le résultat courant 1996, soit un déficit de 202 956,99 F.

Comme il s'agit d'un déficit, il vous est proposé de l'affecter en "Report à nouveau" en vue de sa prise en charge (en dépenses de Fonctionnement) au moment du vote du Budget Primitif de l'exercice 1998 (si besoin est) ou lors de la liquidation de la Régie qui devrait normalement intervenir d'ici au 31 décembre 1997 avec la fermeture définitive de l'Abattoir Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/4-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

REGIE ABATTOIR
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-14 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(8 oppositions -dont 2 votes par procuration-)

Approuve l'affectation "Report à nouveau" du Résultat de Fonctionnement courant 1996 de la Régie Abattoir, soit un déficit de 202 956,99 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA

